

Contrat de location gîte 12 à 15 personnes

Madame, monsieur, j'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous. Si cette proposition retient votre attention, veuillez me renvoyer un exemplaire du contrat signé et accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant le montant des arrhes.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Kaylie LE TRIONNAIRE

Entre le propriétaire :

Mr et Mme LE TRIONNAIRE

Pont Bilio
56250 ELVEN

Téléphone : 02 97 53 01 36

Portable : 06 61 97 28 26

Courriel : pontbilio@aol.com

Site internet : www.gitespontbilio.com

Et le locataire :

Mr Mme

Melle:.....

Adresse:.....

C.P:..... Ville:.....

Tél.:..... Portable:.....

Courriel:.....

Nbre d'adultes:.....

Nbre

d'enfants:.....

Pour la location :

Gîtes 12 à 15 personnes
Pont Bilio
56250 ELVEN

Conditions de location :

Durée de la location saisonnière : du...../...../..... à 18 heures au...../...../..... à 12 heures.

Prix de la location :.....€

Arrivée le samedi - Départ le samedi

Petits déjeuners, eau, électricité et gaz compris dans le prix de la location.

Les deux chambres du rez de chaussée sont équipées type « chambre d'hôtes » avec couettes et housses de couette.

Pour la grande chambre, prévoir le nécessaire de couchage.(duvet, et taie d'oreiller)

Un dépôt de garantie non encaissé de 200 euros vous sera demandé à votre arrivée ainsi que le solde de la location.

Cette caution vous sera restituée à votre départ (ou dans un délai maximum de 15 jours), déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux.

Nous vous proposons en options : (Cochez les options retenues)

le nettoyage des locaux à votre départ : 45 euros

Modalités :

Cette location prendra effet dès réception à mon adresse de :

- 2 exemplaires du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé ».

- Les arrhes de€ (soit 30%) à régler par chèque bancaire ou postal.

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires. Fait le/...../.....

Le locataire :

Attention :

Bien vérifier que votre contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension villégiature, location de vacances. Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué.